

Madame Christiane Pineau  
Directrice d'école retraitée  
19 rue Nicolas Boileau  
79000 Niort

Objet : éducation musicale à l'école

à Monsieur Vincent Peillon,  
Ministre de l'Education nationale

Niort le 15 mars 2013

Monsieur le Ministre,

Retraîtée de l'Education nationale, j'ai l'honneur de m'adresser à vous à l'issue d'une longue carrière d'institutrice puis directrice d'école maternelle, prolongée par vingt ans d'interventions dans des écoles maternelles et élémentaires pour l'éducation musicale, dont je m'étais faite une spécialité, ainsi que de conduite d'ateliers pour la formation des enseignants.

Notre tristesse fut grande d'assister aux dommages causés à notre école sous la précédente présidence et notre espoir est immense concernant sa refondation que vous mettez en chantier et qui doit réussir. Désireuse d'y contribuer à ma modeste place, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire part de quelques réflexions concernant principalement la place de l'éducation musicale dans l'enseignement général. Je suppose que vous souhaitez que notre école forme des êtres accomplis, je pense que cette formation ne peut se concevoir sans la musique, et cette matière est trop importante pour la construction de la personnalité et pour ses répercussions sur les autres apprentissages pour ne pas être réintégrée dans l'enseignement général dont elle a disparu pour insuffisance de la formation des maîtres.

Actuellement et depuis trop longtemps, n'est-il pas injuste et discriminatoire que pour avoir accès à une formation musicale de base, il faille pouvoir s'offrir les cours d'une école de musique? N'est-il pas injuste que la plupart des enfants doivent se contenter d'un saupoudrage sans continuité, dispensé par des intervenants engagés par des municipalités aux moyens très différents et souvent limités ou par des animateurs municipaux en dehors du temps scolaire? Ce n'est pas là la formation musicale que nous souhaitons pour les enfants de nos écoles. Nous devons rassembler nos moyens pour faire beaucoup mieux avec nos enseignants et pour tous les enfants de toutes nos écoles.

Il existe une pédagogie de l'éducation musicale accessible à tous les enseignants en formation que j'ai moi-même expérimentée. C'est une approche structurante qui respecte parfaitement le développement de l'enfant et dont le but principal est d'instiller l'amour de la musique dès le plus jeune âge :

- elle utilise l'instrument le plus naturel : la voix
- elle fonde l'approche des éléments musicaux sur le vécu et l'appropriation des chants de la tradition orale enfantine (langue maternelle musicale)
- elle est cohérente avec l'acquisition de la langue maternelle parlée et son cheminement vers l'écriture et la lecture
- elle développe, ce qui n'est plus à prouver, les facultés d'attention et de concentration, d'observation, de mémorisation, si indispensables dans toutes les matières
- elle assure une formation musicale de base à laquelle chaque enfant peut prétendre dans le cadre de l'enseignement général qui lui est dû par la nation
- elle prépare à la pratique du chant choral qui exige coopération, tolérance, écoute et respect de l'autre, qualités indispensables formatrices de l'être humain.

Si cette démarche pédagogique est directement inspirée de l'œuvre du compositeur et pédagogue Zoltan Kodaly, elle n'en reste pas moins valable universellement dans ses fondements et beaucoup de pays en font l'expérience. Elle ne contredit en rien mais complète et précise les instructions en vigueur, sans bouleversement ni reniement. Elle nécessite par contre une continuité qui ne pourra être assurée que par une formation à ses bases de tous les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Il s'agit donc bien, pour redresser la situation actuelle, de pouvoir compter sur une volonté politique forte qui nous a fait défaut jusqu'à maintenant.

Dans l'espoir d'être entendue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christiane Pineau